



Placement d'une tante en maison de retraite

Par **Gargale**, le **27/03/2013** à **09:14**

Bonjour,

J'ai une tante de 81 ans qui est actuellement en grande difficulté financière (interdit bancaire) et physique (déplacement très difficile) nous envisageons avec son accord de la placer dans une maison de retraite

Sa seule famille se compose d'une tante de 104 ans de deux cousins d'une belle sœur de trois neveux

Ma tante n'a aucun bien immobilier ni de réserve financière

Elle touche une retraite de 1100 euros et la maison de retraite coûte 1500 euros

Qui va devoir payer la différence la famille ou sera t-elle prise en charge par l'état ?

Nous sommes en train de monter un dossier apa pour une aide par rapport à sa dépendance seront nous redevable des sommes versées apa à son décès ?

Merci d'avance pour vos réponses

Cordialement sylvie **xxxxxx**